



**Strategie nationale du Cluster Protection
République Démocratique du Congo**

Table des matière

I - Cadre stratégique en RDC pour la protection	3
II – Contexte.....	3
Protection de l'enfance.....	5
Violences Basées sur le Genre	6
Logement, Terre et Propriété	6
Lutte Anti-Mines	7
Inclusion : Age, Genre et Diversité.....	7
III- Analyse des risques.....	8
IV – Objectifs	9

I - Cadre stratégique en RDC pour la protection

La stratégie du cluster protection est en ligne avec la [stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays](#) adoptée en avril 2018 et renforce le [plan de réponse humanitaire 2017-2019](#), dont deux objectifs stratégiques sont directement liés à la protection¹. Les poles humanitaires (Nord Est, Centre Est, Sud Est et la région du Kasai) adoptent des plans d'actions régionaux en lien avec cette stratégie. Ces plans d'action régionaux ont pour objectif de prioriser les interventions de protection et les activités de coordination. Ceux –ci sont en lien avec les [plans opérationnels semestriels](#) adoptés dans chaque pole. Un plan de travail est adopté par le cluster protection nationale afin de définir les priorités en terme de coordination pour soutenir la mise en œuvre de ces plans d'action régionaux et de la stratégie nationale du cluster protection ; celui-ci reprend également les actions du cluster protection prévues dans le plan d'action de la stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays.

Stratégie de Protection de l'équipe Humanitaire Pays

Priorité 1: Les populations sont protégées par des actions de prévention ou de réduction de la violence, et d'atténuation des risques de protection

Priorité 2: Les populations affectées par les violences, particulièrement les plus vulnérables, ont accès à une assistance multisectorielle adaptée et appropriée

Priorité 3: L'environnement protecteur est renforcé afin de mieux garantir leurs droits et réduire leur exposition aux crises et conflits

II – Contexte

Depuis le milieu des années 90, la République démocratique du Congo (RDC) fait face à une crise de protection prolongée particulièrement dans ces provinces de l'Est. Depuis mi-2016, 19 provinces sur 26 sont touchées par les conflits, avec l'extension du conflit à l'Ouest dans la région du Kasai mi-2016 et plus récemment en décembre 2018, le conflit inter-ethnique à Yumbi (province de Mai-Ndombe). Cette crise chronique se traduit par des graves violations du droit international et national. Les crises sont caractérisées par des violences armées, d'origine communautaires ou interethniques ou politiques, et par des catastrophes naturelles et épidémies. Une personne déplacée peut être amenée à fuir à plusieurs reprises, ce qui accentue sa vulnérabilité.

L'inégalité entre les sexes a pour conséquence d'aggraver la vulnérabilité des femmes et des filles aux risques de protection.² De plus, le contexte de pauvreté endémique et le déficit de gouvernance ont un impacte négatif sur la population et donc diminuent la capacité de résilience des populations. La RDC est le 176^e pays sur 189 selon l'Indice de Développement Humain publié par le PNUD en 2018. Quelques 63.4

¹ Objectif Stratégique 2 : « La protection des personnes affectées par la crise humanitaire et l'assurance du respect de leurs droits humains » ; Objectif Stratégique 4 : « La rapidité, l'efficacité et la redevabilité de l'assistance envers les populations affectées, en accord avec les principes et standards humanitaires ».

² Indice sur l'inégalité entre les sexes note la RDC à 0.356 (PNUD/Human Development Report 2018)

pourcent de la population congolaise vie en dessous du seuil de pauvreté. Les services de bases sont peu existents, avec une variation selon les provinces. L'accès à la justice demeure problématique, se caractérisant par des moyens très limités des autorités, ce qui favorisent l'impunité et les règlements à l'amiable, particulièrement pour les violences sexuelles.

La crise de protection liée au conflit est aggravée par une crise alimentaire, elle-même en partie en lien avec la situation sécuritaire précaire³. Selon le plan de réponse humanitaire, 13,1 millions de personnes sont en phase de crise alimentaire et des moyens d'existence aigue. Les épidémie en RDC accentuent la vulnérabilité des personnes touchées par la violence. La question de l'accès est centrale à la fois pour estimer les besoins et apporter une réponse. L'accès est limité dans de nombreuses zones en RDC soit pour des raisons sécuritaires, soit pour des raisons d'accès physique (présence de routes...).

Le nombre de déplacés internes en RDC était estimé à 4.5 millions fin 2017; le nombre de nouveaux déplacés en 2018 est estimé a 2,1 millions, ce qui vient s'ajouter aux déplacés pour qui aucune solution n'a été trouvée⁴. Le plan de réponse humanitaire cible les personnes sur la base de leur vulnérabilité et non de leur statut, ce qui inclut les déplacés de plus longue durée et la communauté hôte. La

Plan de Réponse Humanitaire 2017 - 2019

Estimation pour 2019

- 12.8 millions de personnes en besoin de protection
- 1,3 millions de nouveaux déplacés*
- 2,8 millions de personnes retournées

** Ce chiffre représente l'estimation du nombre de nouveaux déplacés en 2019.*

grande majorité des personnes déplacées se trouvent en famille d'accueil, tandis que le reste est hébergé dans des sites de déplacés. A cela s'ajoute plus de 530 00 réfugiés en RDC, présent principalement dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, haut Uele et Bas Uele, Nord et Sud-Ubangi.⁵ En RDC, les conflits sont la principale cause des déplacements de populations. Selon le bureau de coordination des affaires humanitaires (UNOCHA - 2017), 67.6% des déplacements internes étaient causés par les conflits entre groupes armés et 32.4% par des conflits intercommunautaires et fonciers.

La province du **Nord Kivu** demeure la province avec la majorité de déplacés en RDC. La situation de violence s'est exacerbée à Beni au cours de 2018 dû à un activisme grandissant du groupe armé *Allied Democratic Force* (ADF), ce qui conduit a des violations graves et des mouvements de population. La population dans le reste du Nord Kivu doit aussi faire face a des problemes de protection. La province de l'**Ituri** a vu une nouvelle vague de violences inter-ethnique dans le territoire de Djugu fin 2017, ce qui a entraîné de nombreux déplacements. Bien que des retours aient eu lieu depuis mi-2018, les tensions demeurent importantes avec certains nouveaux déplacements.

La province du **Sud Kivu** reste instable avec des déplacements liés a l'activisme des groupes armés, des opérations militaires des Forces Armées nationales, la grande criminalité avec des enlèvements pour

³ 16ème Cycle de Programmation Humanitaire

⁴ Quelques 1,37 million de personnes nouvellement déplacées ont été comptabilisées entre janvier et aout 2018 ; le chiffre de 2,1 million est basé sur une estimation au vu des déplacements ayant eu lieu entre septembre et décembre 2018. Ce chiffre n'inclut pas les expulsés d'Angola (environ 500 000), de Rutshuru au Nord Kivu (environ 250 000), les déplacés de Djugu en Ituri (environ 60 000) et de Yumbi du Mai-Ndombe (environ 12 500).

⁵ Au 30 avril 2019, le nombre de réfugiés en RDC est de 535 805.

obtenir de l'argent. A cela s'ajoute des désastres naturels. Les violences sexuelles rapportées étaient particulièrement élevées dans le territoire de Shabunda, notamment autour des carrés miniers. Cette situation est aggravée par la faible présence de l'Etat et les difficiles conditions d'accès.

La province du **Tanganyika** a vu une extension du conflit inter-ethnique à toute la province, et les retours actuels se font dans un climat instable. L'activisme des groupes armés s'est aggravé autour des zones minières. Les déplacés d'origine Banthou se sont concentrés dans des sites autour de la ville de Kalémie, tandis que la population Twa s'est retirée dans la brousse, ce qui demande une adaptation de la réponse humanitaire, ainsi qu'une recherche active de solutions durables.

A cela s'ajoute la crise de la **région du Kasai**, qui a commencé mi- 2016 et s'est caractérisée par des violences interethniques et des graves violations des droits humains, y compris des meurtres, le recrutement d'enfants et des violences sexuelles. Bien qu'un nombre important de déplacés soient retournés, certains territoires demeurent instables (Dibaya au Kasai central et Kamonia au Kasai). Les défis liés à l'accès à la terre et aux tensions inter-communautaires demeurent un obstacle à la réintégration des déplacés. La situation humanitaire précaire au Kasai s'est aggravée avec le retour forcé de plus de 402 000 citoyens congolais⁶. Parmi ceux-ci, se trouvaient au moins 150 000 enfants, dont 800 étaient non accompagnés. On dénombre également un certain nombre d'enfants victimes de violence, y compris de violences sexuelles. Le taux de violences sexuelles demeurent également très élevé au Kasai, notamment dans la province du Kasai central.

Suite aux dernières élections, un nombre important d'individus se sont présentés aux autorités comme des démobilisés de milices, particulièrement dans les provinces du Kasai central, Kasai et Tanganyika. Cette situation, qui se caractérise par une non prise en charge et un manque de clarté autour du statut de ces individus augmente les risques de protection pour la population et pourrait impacter une possible réintégration durable des communautés déplacées.

Dans l'ouest de la RDC, province de **Mai-Ndombe**, un conflit inter-communautaire a entraîné au moins 535 décès en l'espace de deux jours dans le territoire de Yumbi mi-décembre 2018. Ceci a provoqué le déplacement de 12 000 personnes en RD-Congo et la fuite de 16 500 vers le Congo Brazzaville. Des retours timides sont en cours, alors que la réponse humanitaire se met en place. La problématique à l'origine du conflit, notamment en terme d'accès à la terre, demeure un problème de fonds à adresser afin de prévenir de nouvelles vagues de violence.

Protection de l'enfance

Les enfants sont particulièrement affectés par les conflits armés. En RDC, ils représentent en moyenne 60,5 % des PDI, on estime ainsi à plus de 2 millions d'enfants déplacés internes et plus de 8 millions d'enfants en besoin de protection pour 2019. Au cours des déplacements, les enfants sont exposés à des risques accrus de séparations familiales et de violences variées.

Les six violations graves à l'encontre des enfants dans les conflits armés recensées par le Conseil de sécurité de l'ONU - meurtre et mutilation; recrutement et utilisation par les forces ou groupes armés; viol et violences sexuelles; attaques dirigées contre des écoles ou des hôpitaux; enlèvements d'enfants; déni d'accès humanitaire - sont toutes présentes en RDC et dans presque toutes les zones d'urgence. Selon le

⁶ Ce chiffre couvre la période entre octobre 2018 et janvier 2019. Si les retours ont été plus importants dans la province du Kasai et Kasai central, ils concernent aussi les provinces de Lualaba, Kwango et du Congo Central.

rapport annuel du Secrétaire Général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (2017): 1 049 enfants (dont 128 filles) avaient été enrôlés et utilisés par des groupes armés en 2017, 156 enfants ont été tués et 178 grièvement blessés. Des cas de viol et de violence sexuelle sur 179 filles et 2 garçons ont été confirmés, principalement dans le Nord-Kivu et le Kasai. Quelques 396 attaques contre des établissements scolaires ont été comptabilisées et 119 contre des hôpitaux. La milice Kamuina Nsapu dans les Kasai a perpétré 395 attaques de ce type.

Violences Basées sur le Genre

La prévalence des violences sexuelles est élevée en RDC, et exacerbée par les conflits. Dans l'ensemble des provinces, on estime que les chiffres de violences sexuelles sont bien inférieurs à la réalité en raison de la couverture géographique limitée du monitoring de protection et des services. En effet, les données collectées concernent uniquement les cas des violences sexuelles rapportées dans les points de prestation de services offrant une prise en charge spécialisée, ce qui ne prend pas en compte les besoins dans les zones inaccessibles. Dans le territoire de Shabunda, où le vide sécuritaire favorise l'incursion des milices dans les villages, des viols de masse ont été rapportés.

En 2018, quelques 35,709 survivants ont reçu une assistance multisectorielle sur les 40,000 personnes ciblées. Il faut noter que la cible avait été réduite de 65,500 en raison de l'inaccessibilité des zones concernées. Le nombre de cas de violences sexuelles pris en charge en 2018 a augmenté, surtout dans les Kivus : environ . 53 cas pris en charge par jour pour le Nord Est (Nord-Kivu, Tshopo et Ituri), 22 cas au Centre-Est (Maniema et Sud Kivu), 13 dans la région des Kasai (Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et la Lomami), et 4 au Sud Est (Tanganyika et Haut Katanga).

Le manque de mécanismes de prévention adaptés et la très faible prise en compte des directives du Comité Permanent Inter-Agences sur les VBG⁷ par les autres secteurs limitent les interventions de réduction des risques. Aussi, le circuit de référencement dépasse rarement les villes principales des provinces où se trouve les possibilités de prise en charge. Les survivants sont amenés à parcourir de longues distances pour recevoir une assistance dans les villes plus proches, ce qui les décourage à chercher une prise en charge. Finalement, le coût élevé de la prise en charge multi-sectorielle, estimée à 830 USD pour cas de viol sans complication médicale, a aussi un impact sur la réponse alors que les programmes ne dépassent pas 200 USD par survivant.

Logement, Terre et Propriété

Parmi les causes principales des conflits en RDC sont le contrôle de la terre et l'identité liée à l'appartenance ethnique ou tribale. L'instabilité dans les provinces affectées par les conflits impacte l'accès à la terre et la gestion des ressources naturelles. Pendant le déplacement et lors de la recherche de solutions, l'accès à la terre est central pour la subsistance, garantir un logement décent, et protéger sa familles. Les défis pour les personnes déplacées sont l'inaccessibilité de la terre, les occupations

Prévalence des VBG en RDC

- Une femmes sur quatre a été victime de violences sexuelles au cours de sa vie.
- 52% des femmes et des filles ont subi une forme de violences par leur partenaire intime.
- 43% des filles se marient avant d'atteindre 18 ans¹

⁷ CPIA, [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#), 2015.

secondaires, la destruction, le pillage et la dépossession des champs, des parcelles de terres ou habitations. La majorité de la population active (55 %) en RDC, travaille dans le secteur agricole⁸. Les institutions publiques sont également prises pour cible, ce qui réduit leur capacité à prévenir ou résoudre efficacement les conflits, en particulier les différends fonciers. Les services sociaux de bases sont également limité. Au regard des liens indissociables entre la terre, la sécurité alimentaire, les abris, l'accès à l'eau, les réponses doivent intégrer une analyse sur le droit au logement, à la terre et à la propriété afin de restaurer la dignité des communautés, prévenir de nouveaux conflits, renforcer la cohésion sociale, et atteindre les solutions durables.

Lutte Anti-Mines

La présence de mines terrestres, d'armes à sous-munitions, de restes explosifs de guerre ainsi que la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre ont un impact sur les conditions de vie des communautés. Les mines et les REG sont souvent abandonnés dans des espaces publics, tels que les établissements scolaires ou sanitaires, les espaces de vie ou de culture et les sources d'eau et routes. La population civile est ainsi très exposée aux dangers explosifs. Le nombre de victimes de mines et de REG continue à s'accroître, avec 39 victimes en 2017, contre 36 en 2016. Ces augmentations sont liées à l'intensification des conflits à l'Est du pays et dans la région du Kasai, ainsi qu'à des conflits plus anciens. Une augmentation de plus de 80 pourcent des zones de bataille contaminées par des mines et des REG a été enregistrée, soit 263 075 mètres carrés en 2017 contre 145 836 mètres carrés en 2016. Les déplacés internes sont particulièrement vulnérables à ce risque par manque d'information, ainsi que les enfants. Entre 2014 et 2017, 75% d'accidents mines et des REG enregistrés ont impliqués des enfants en âge de scolarité. En 2018, la présence d'engins explosifs a été détectée autour d'écoles dans le Sud-Kivu, en particulier dans les territoires de Fizi (ZS Fizi, Kimbi-Lulenge), d'Uvira (ZS Uvira) et de Shabunda (ZS Kalole). C'est le cas aussi dans le Maniema (ZS Minova, Salamabila).

Inclusion : Age, Genre et Diversité

La prise en compte des vulnérabilités des populations affectées pour la mise en place de mesures de mitigation et une réponse adaptée est centrale. Les enfants représentent la grande majorité de la population affectée (60,5 %); les femmes sont estimées à 52% de la population dans le besoin. Il est établi que 15% de la population au niveau global est atteinte d'un handicap, ce qui – faute de statistique – peut être appliqué à la RDC. Des consultations dans les Kivus ont permis d'identifier les défis suivants : manque d'information sur les personnes en situation de handicap (recensement, enregistrement, registres médicaux), ce qui limite la prise en compte de leurs besoins; inaccessibilité physique des camps et structures locales, accès limité aux campagnes d'information et aux services ; manque de personnel formé sur l'inclusion ; manque de consultation et d'adaptation des services humanitaires pour un accès significatif – en sécurité et dignité des personnes handicapées⁹. Il faut noter que la collecte de données désagrégées par âge et par sexe reste un défi.

Personnes en besoin de protection

- 3,81 M de filles et 3,66 M de garçons (< 18 ans)
- 2,42 M de femmes et 2,33 M d'hommes
- 0,28 M de femmes et 0,27 M d'hommes (> 59 ans)

Plan de Réponse Humanitaire, 2019

⁸ Evaluations DTM, Suivi des mouvements de population déplacées en RDC, Rapport N°2, février 2019

⁹⁹[Disability in humanitarian context: views from affected people and field organization](#), Handicap International, 2015 ; D'après une enquête menée en 2015, 75% des personnes handicapées interrogées estiment ne pas avoir un

III- Analyse des risques

Risques/problèmes principaux de protection en RDC en 2018 :

- Atteinte à la Liberté de mouvement
- Atteinte à l'intégrité physique (meurtres et mutilations)
- Violences basées sur le genre exacerbées par la violence
- Présence des mines et REG et prolifération des armes légères et de petits calibres
- Enlèvement et Recrutement d'enfants par les groupes armés
- Enfants non accompagnés
- Conflits fonciers, non accès aux logement, à la terre et à la propriété
- Persistance des tensions et conflits intercommunautaires
- Extorsion des biens, taxes et barrières illégales
- Arrestations et détention arbitraires par les autorités et groupes armés
- Non- accès aux services de base (Justice, éducation, medical, services sociaux de base)
- Attaques sur les écoles et hopitaux (y compris l'occupation de ces structures) par les forces et groupes armés

Causes majeures des problèmes de protection en RDC en 2018 :

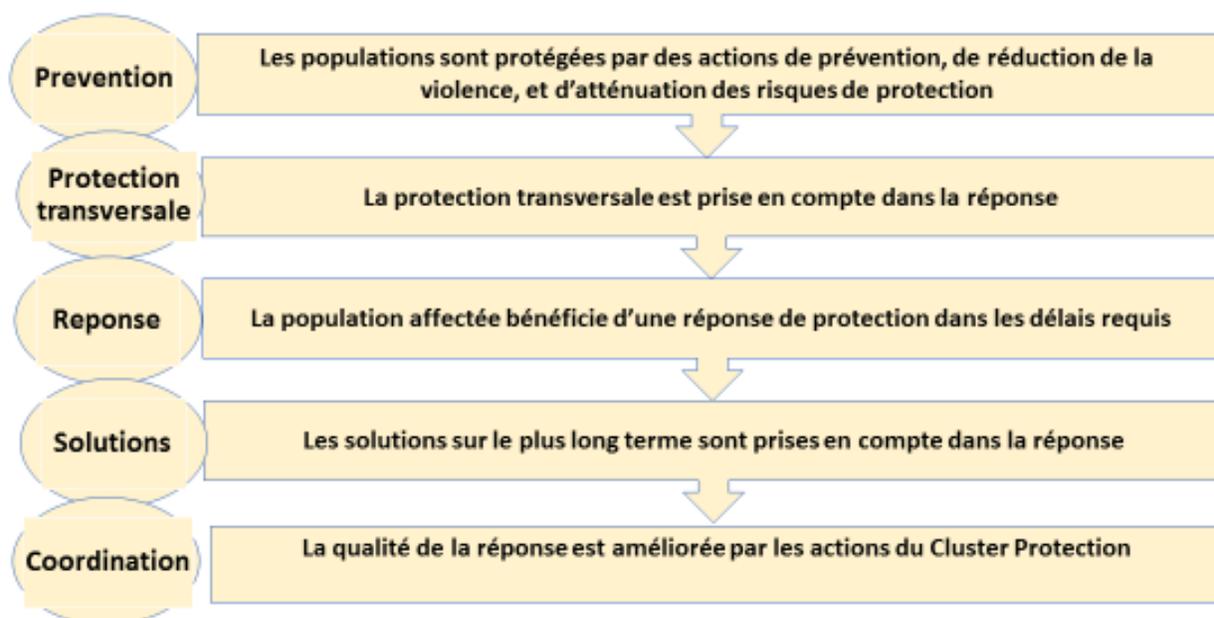
- Activisme des forces et groupes armés et insécurité
- Politisation des conflits entre groupes armés et des conflits inter-communautaires
- Opérations militaires des FARDC contre les groupes armés
- Porosité des frontières favorisant la circulation des armes et le mouvement des groupes armés étrangers
- Mouvements continus des populations du a la persistance des conflits/crises
- Assimilation des communautés aux groupes armés
- Crise de confiance entre forces de l'ordre et communautés
- Accès humanitaire limité (insécurité, non acceptation des acteurs humanitaires par les autorités et la communauté, accès physique difficile)
- Impunité/non-application des textes de loi internationaux et nationaux
- Pauvreté endémique
- Absence et/ou faible autorité de l'état, problèmes de gouvernance
- Criminalité urbaine
- Manque de connaissance des populations sur leurs droits
- Crise de santé publique (Ebola) multipliant les facteurs de vulnérabilité et les risques de protection pour les populations touchées

accès approprié à une aide de base (eau, nourriture, abri, soins médicaux) et la moitié a signalé l'absence d'accès à des soins spécifiques (réadaptation et aide à la mobilité). De plus, 92% des organisations humanitaires estiment que les personnes handicapées ne sont pas correctement prises en compte dans les réponses d'urgence.

IV – Objectifs

Vision générale

La vulnérabilité des personnes civiles est réduite et leur capacité renforcée par la mise en place de mécanismes effectifs de prévention et de protection contre les violences, abus et exploitation, ainsi que d'une réponse de protection.



Objectifs Spécifiques

1. **Les populations sont protégées par des actions de prévention, de réduction de la violence, et d'atténuation des risques de protection**
 - Toute action entreprise par les acteurs de protection doit s'appuyer sur une **analyse des risques de protection**, et sensible au conflit, afin notamment de mieux mitiger ces risques.
 - L'**Approche communautaire** est adoptée par les acteurs de protection afin de notamment mettre en place un système d'alerte et de renforcer la capacité des populations à se protéger.
 - Sur la base de l'analyse, un **plaidoyer** est conduit par les acteurs de protection envers les autorités, le *leadership* humanitaire, la MONUSCO et les autres secteurs pour prévenir ou mitiger les risques de protection¹⁰.
 - Un environnement protecteur est soutenu par le **renforcement des capacités** des détenteurs de pouvoir.

¹⁰ Le lien avec les mécanismes des résolutions du Conseil de Sécurité 1612 ([Monitoring Reporting mechanisms – MRM](#)) sur les violations graves contre les enfants dans les conflits armés et 1960 ([Monitoring Analysis and Reporting Arrangement - MARA](#)) sur les violences sexuelles liées au conflit sont établis pour renforcer le plaidoyer.

2. La protection transversale est prise en compte dans la réponse

- Les quatre principes de la protection transversale : (1) sécurité, dignité et éviter de nuire, (2) accès significatif, (3) redevabilité, (4) autonomisation et participation sont intégrés dans les programmes par les acteurs de protection, les autres secteurs, ainsi qu'au niveau stratégique. Les différents clusters existants en RDC s'impliquent dans la mise en place de ces principes.
- Les acteurs de protection, les autres secteurs et le *leadership* sont formés sur la protection transversale.
- Une analyse des risques de protection – prenant en compte la dimension âge, genre et diversité, et sensible aux conflits, informe la réponse des autres secteurs.

3. La population affectée bénéficie d'une réponse de protection dans les délais requis

- Les **alertes** sont partagées au cluster protection en temps réel.
- Une **analyse rapide de protection** est conduite, partagée et informe les décisions.
- Les réponses de protection sont **planifiées** et **coordonnées** sur la base de l'analyse et des capacités disponibles, y compris par un travail de **préparation à l'urgence**.
- La **gestion des cas** par les acteurs de protection est fonctionnelle avec une identification, référencement et prise en charge des personnes concernées, et ceci sans discrimination et en ligne avec les directives globales.¹¹
- La **protection est prise en compte** dans les mécanismes de réponse rapide, et soutient la durabilité de la réponse.

4. Les solutions sur le plus long terme sont prises en compte dans la réponse

- **L'analyse profonde des causes**, et le plaidoyer soutient la recherche de solutions.
- Les acteurs de protection **travaillent avec les autorités** afin d'identifier des solutions sur le plus long terme, notamment pour les déplacés.
- Les mécanismes de **réintégration familiale et communautaire** sont renforcés, et les **questions d'accès et de restitution des terres et propriétés** est intégrée dans la recherche de solutions.
- Le lien entre les acteurs humanitaires et de **développement** est établi afin de faciliter la recherche de solutions, tout en respectant les principes humanitaires.

5. La qualité de la réponse est améliorée par les actions du Cluster Protection

- Le cluster protection promeut la **mise en œuvre des standards de protection** adaptés au contexte de la RDC, y compris les principes humanitaires auprès des acteurs de protection, et du *leadership* humanitaire.

¹¹ Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance, [Standard minimum pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire](#), 2012 ; Comité Permanent Inter-organisations, [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#), 2015 ; Comité Permanent Inter-organisations, [Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence](#), 2007

- Le Cluster protection communique sur les besoins de protection prioritaires auprès des donateurs et du *leadership* afin de **mobiliser des ressources** nécessaires.
- La **gestion de l'information** soutient la réponse et l'analyse